

3 V H
Société à responsabilité limitée
au capital de 62 000 euros
Siège social : 1 rue Claude Bernard
78310 MAUREPAS
482 897 915 RCS VERSAILLES

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JANVIER 2026**

L'an Deux mille vingt-six,
Le 20 janvier,
À 16 heures,

Les associés de la Société 3 V H, société à responsabilité limitée au capital de 62 000 euros, divisé en 31 000 parts de 2 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Tony FARIA VIEIRA, titulaire de 15500 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Paul VIEIRA, titulaire de 15500 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Tony FARIA VIEIRA, co-gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une [*Indiquer la taille de la société (micro-entreprise ou petite entreprise)] au sens de l'article L. 230-1 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, IV du même code.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 780 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 17 486,54 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	17 486,54 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	392 014,87 euros
-------------------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de En totalité au compte « autres réserves ».	409 501,41 euros
---	------------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions mentionnées dans ce rapport.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

Tony FARIA VIEIRA
Co-Gérant

Tony FARIA VIEIRA

Tony FARIA VIEIRA
2026-01-26 LiveConsent ID 1EQZV2B

Paul VIEIRA
Co-Gérant

[Signature]

Paul VIEIRA
2026-01-20 LiveConsent ID 1EQZV2B

BILAN - ACTIF

certifié conforme à l'original



1694105 - 3 V H

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

ACTIF	Valeurs au 30/09/25		% de l'actif	Valeurs au 30/09/24	% de l'actif	
	Val. Brutes	Amort. & dépr				Val. Nettes
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles			5		7	
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	60 650	24 407	36 243	48 083		
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				63	63	
Participations	444 998		444 998	444 998		
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	505 648	24 407	481 241	69	493 081	70
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				29	29	
Clients (3)	52 450		52 450	38 920		
Clients douteux, litigieux (3)						
Clients factures à établir (3)	14 640		14 640	23 280		
Autres créances (3)	138 447		138 447	144 378		
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres	100		100	100		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	14 909		14 909	2	9 015	1
Charges constatées d'avance (3)					57	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	220 546		220 546	31	215 751	30
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	726 194	24 407	701 787	100	708 831	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

1694105 - 3 V H

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

PASSIF	Valeurs au 30/09/25	% du passif	Valeurs au 30/09/24	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 62 000)	62 000	9	62 000	9
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		1		1
Réserve légale	9 300		9 300	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	392 015	56	364 416	51
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	17 487	2	27 599	4
SITUATION NETTE	480 801	69	463 315	65
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	480 801	69	463 315	65
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	49 403	7	112 813	16
Emprunts et dettes financières diverses (3)	23 476	3	23 002	3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	3 001		6 455	1
Fournisseurs, factures non parvenues	1 656		1 572	
Dettes fiscales et sociales	38 720	6	97 634	14
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	104 730	15	4 040	1
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	220 985	31	245 517	35
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	701 787	100	708 831	100

(1) Dont à plus d'un an
(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

28 365
192 621

49 022
196 495

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

1694105 - 3 V H

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Du 01/10/24 Au 30/09/25	% CA	Du 01/10/23 Au 30/09/24	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	249 000	100	336 200	100	-87 200	-26
Montant net du chiffre d'affaires	249 000	100	336 200	100	-87 200	-26
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			12 360	4	-12 360	-100
Autres produits	68		68			-1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	249 068	100	348 629	104	-99 561	-29
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	19 600	8	10 715	3	8 884	83
Impôts, taxes et versements assimilés	5 746	2	4 185	1	1 561	37
Salaires et traitements	141 845	57	196 081	58	-54 236	-28
Charges sociales	46 341	19	98 701	29	-52 360	-53
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	11 840	5	11 197	3	643	6
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	7		3		4	129
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	225 378	91	320 882	95	-95 504	-30
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	23 690	10	27 747	8	-4 057	-15
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

1694105 - 3 V H

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

	Du 01/10/24 Au 30/09/25	% CA	Du 01/10/23 Au 30/09/24	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	2 845	1	1 921	1	925	48
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 028	1	1 967	1	60	3
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	4 873	2	3 888	1	985	25
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	3 201	1	4 228	1	-1 027	-24
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	3 201	1	4 228	1	-1 027	-24
RÉSULTAT FINANCIER	1 672	1	-341		2 012	591
RÉSULTAT COURANT avant impôts	25 362	10	27 407	8	-2 045	-7
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES						
RESULTAT EXCEPTIONNEL						
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	7 875	3	-192		8 067	
TOTAL DES PRODUITS	253 941	102	352 516	105	-98 576	-28
TOTAL DES CHARGES	236 454	95	324 918	97	-88 464	-27
Bénéfice ou Perte	17 487	7	27 599	8	-10 112	-37

(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1694105 - 3 V H

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2025 dont le total est de 701 786,90 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 17 486,54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2024 au 30/09/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 12/01/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1694105 - 3 V H

Du 01/10/2024 au 30/09/2025

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	31 000	2
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	31 000	2